



Preavis de depart rmener a un mois ,voir poursuite

Par **tomatiers**, le **16/01/2012** à **16:51**

bonjour, je loue depuis le mois d octobre ,un appartement dans une propri  t   priv  , le bail pr  cisait 80m2 hors apres confirmation d un amis qui a pris les mesures avec nous ,nous avons qque 48m2, de plus ,nous payons 70e de charges par mois pour eau et l electricit   hors nous n avons pas de compteur personnelle, c est le meme que le bailleur qui est au dessus de nous, ce logement a   t   fait dans le garage, il n est pas isol  , pour chauffage ils nous ont mis deux petits radiateur a bain d huile de 1000watt, et ous ont conseiller de mettre en plus des chauffage d appoints, le compteur eletrique n est que de 4kw et quand je met les deux radiateurs en route sa saute, le plafond est en bois le peu de chaleur que l on as se suve par le haut et ont entend tout es bruits de marche sur le plancher sans compter les enguelade entre eux comme si ont y   tait, je voulais savoir si l on peut faire quelque chose vis a vis de la superficie car nous allons payer la ta d habitation sur 80m2 au lieu de 48m2, et savoir si je peux donner un conge de preavis d un mois au lieu de trois, vue tout ca ,merci si quelqu un peu me repondre sa me rendrais service ,nous sommes des retrait  e de 65ans et pas une grosse retraite ,nous payons quand meme 500e de loyer! pour une chambre avec une petite salle de bain, un wc, t une piece a vivre qui fait cuisine c est tout nous avons le droit d aller dans le terrain qui mesure environs 200m2 a peine et de mettre notre voiture dans le garage ,mais c est juste tol  re si il le veulent il peuvent nous l interdire, pas compris dans le loyer, j attend une reponse avec impatience merci a vous

Par **edith1034**, le **16/01/2012**    **17:01**

bonjourrrrnvous d  crivez un logement ind  centrrrnpour tout savoir sue le

bailrnrn<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>rnrncontactez l'ADIL près de votre préfecture pour vous aider